

Vu pour être annexé à la délibération du 05/03/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Fait à Corbie,
Le Président,



Réalisé le : 02/03/2020

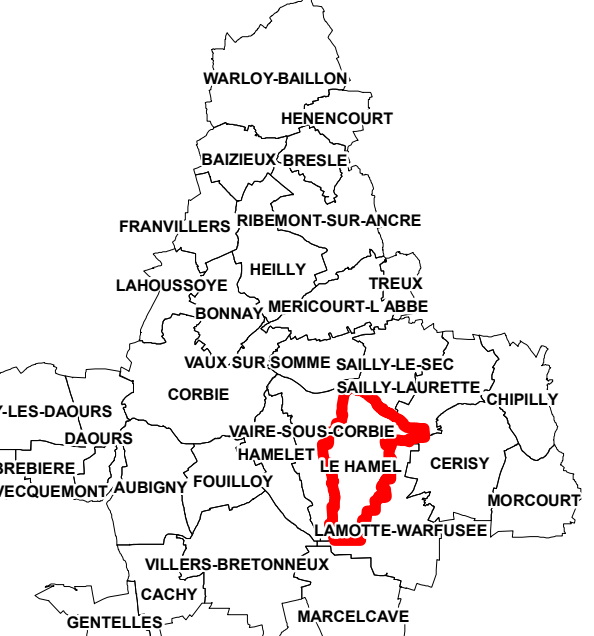
ARRETE LE : 16/05/2019 PUIS LE : 10/10/2019
APPROUVE LE : 05/03/2020



Bureau de France (Dige société)
24, rue de la République
93000 La Courneuve
Tél. 01 55 46 50 08
Tél. 01 55 46 50 09

Société Normande de Travaux
288 Boulevard Impasse St
93000 La Courneuve
Tél. 01 55 46 50 08
Tél. 01 55 46 50 09

Société Normande de Travaux
288 Boulevard Impasse St
93000 La Courneuve
Tél. 01 55 46 50 08
Tél. 01 55 46 50 09



Légende

- Cavités souterraines (Source : BRGM)
- Mouvements de terrain (Source : BRGM)
- Pollution du sol :**
 - Présomption de pollution du sol signalée, au regard de l'occupation passée du site. Une vérification de la pollution du sol doit être menée préalablement à l'aménagement du site
- Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :**
 - Secteurs de nappes sub-affleurantes
 - A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.*
- Aléas gonflement/retrait des argiles (Source : BRGM) :**
 - Secteurs de risques de retrait/gonflement d'argiles moyen
 - Secteurs de risques de retrait/gonflement d'argiles fort
 - A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait/gonflement d'argiles moyen à fort. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.*
- Zones d'aléa du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :**
 - Inondation par remontées de nappes naturelles :**
 - Aléa très faible
 - Aléa faible
 - Aléa moyen
 - Aléa fort
 - Inondation par ruissellement coulées de boue :**
 - Aléa faible
 - Aléa moyen
 - Aléa fort
- A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.*

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

